

Maddalena, 9 juin. Tous les évènements ont eu à traverser de Gènes et de la traversée de Gènes est horrible. Les vapeurs empêchés d'abord étaient obligés de mouiller en Capra et Maddalena, aussi les communications étaient-elles très difficiles. La rada contient trois navires de guerre, en outre l'Exploratore, qui porte le pavillon royal. Cinq steamers de la Compagnie Rubattino sont restés hier en large, sans pouvoir débarquer les déportés qu'ils amenaient. Trois autres, Marco, Sardegna et Colombo ont relâché derrière Capra. Au moment du départ du cortège, des salves d'artillerie ont été tirées par les vaisseaux de la marine royale. D'innombrables couronnes couvraient entièrement le pavillon dont je vous ai parlé hier. Le cercueil fut déposé à terre par les porteurs et la cérémonie des discours commença. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

Le 10 juin. Les délégués de la Chambre des députés ont été reçus par le Sénat. M. Alberti parut au nom du Sénat, M. Farini au nom de la Chambre des députés, ensuite MM. Crispi, Ferrero et Zanardelli. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général. A cinq heures, tout était terminé. Une fois ces discours terminés, le cortège reprit sa marche et le cercueil fut déposé à côté de ceux des deux filles du général.

La loi sur les attributions du génie militaire. Paris, 9 juin, 4 h. 50, soir. Demain, au début de la séance, M. Escarot déposera un projet de loi réglant les attributions du génie militaire, et limitant les entraves qui résultent, aux écrivains des places fortes, de zones et de services militaires. Les députés des régions intéressées proposent de nommer une commission de douze membres chargée d'étudier toutes les questions relatives aux places fortes.

Le taux de l'intérêt. La commission du taux de l'intérêt de l'argent vient de se réunir. M. Léon Say, ministre des finances, est entendu. Il expose les dispositions du gouvernement pour le projet de loi sur le crédit agricole qui sera prochainement déposé au Sénat. La commission de ce projet, avec celui dont la commission est saisie sur le taux de l'intérêt, traitera peut-être l'ajournement du travail de la commission.

Les canaux dérivés du Rhône. M. Krantz a terminé la lecture de son rapport à la commission relative aux canaux dérivés du Rhône. Le rapport a été adopté dans son ensemble. En de moment, la commission discute le prix qui revient des travaux. M. Cuvintot présente quelques observations.

Le bureau des droites. Hier, les droites de la Chambre se sont constituées en réunion plénière et ont formé ainsi leur bureau. M. de Sartor de Civrac, président; de Macquau, Lamille, vice-présidents; Gaudin, commissaire; Paul de Cassagnac et Laroche-Joubert, membres du bureau; de Laroche-Joubert, secrétaire.

La législation sur les faillites. La commission chargée d'examiner la proposition sur les faillites s'est réunie aujourd'hui. Elle a discuté la proposition de loi relative au garda des sceaux d'inventer le conseil d'Etat à l'égard de la proposition sur le même sujet, qui a été chargé de préparer. Le conseil d'Etat doit soumettre son travail au garde des sceaux dans un délai de deux mois; à l'expiration de ce délai, le conseil d'Etat devra soumettre le résultat de cette invitation pour commencer ses travaux; elle a été ensuite saisie d'une lettre du président du tribunal de commerce de Paris, qui demandait que la commission vint bien examiner à part, la proposition Dauterme et Waddington, relative à l'établissement de concordats amiables, comme étape, avant la faillite.

Les victimes espagnoles du Soudan. Paris, 9 juin, 8 h. 30 m. soir. La commission du budget a décidé d'ajourner la demande de crédit, sollicitée par le gouvernement, pour indemniser les victimes espagnoles du Soudan. M. de Sartor de Civrac, ministre des finances, a invité le gouvernement à trouver le moyen de secourir les colons français.

Affaires d'Egypte. Paris, 9 juin. Essad-Pacha a été reçu cette après-midi par notre ministre des affaires étrangères. M. de Sartor de Civrac a été reçu par le ministre des affaires étrangères. M. de Sartor de Civrac a été reçu par le ministre des affaires étrangères. M. de Sartor de Civrac a été reçu par le ministre des affaires étrangères.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Constantinople, 9 juin. Des télégrammes ont été échangés toute la journée avec Derwich pacha. Ce dernier a annoncé qu'il avait reçu une pétition de la population arabe demandant le maintien d'Arabi au ministère. Arabi rendit visite à Derwich pacha et lui exprima des sentiments loyaux de fidélité à l'égard du sultan.

Affaires d'Irlande. Dublin, 9 juin. Un signalé encore aujourd'hui trois nouveaux crimes agraires. M. Porter, avocat général, est nommé procureur général en Irlande, en remplacement de M. Johnson, nommé juge à la cour du Queen's Bench.

Les défaits des protectionnistes au Reichstag allemand. Notre correspondant de Berlin nous mande, en date du 9. Tous les partis avaient fait des efforts inouïs pour compléter leurs rangs pour la lecture de la loi portant modification du tarif douanier. Le Reichstag a maintenu tous ses votes de la 2e lecture, il constitue une victoire absolue des libéraux-changistes et une grande défaite pour les protectionnistes.

En Russie. Posen, 9 juin. Le Dr. Posenicki a été nommé à la présidence de la commission des affaires étrangères en remplacement de M. Wladimir. M. Wladimir a été nommé à la présidence de la commission des affaires étrangères en remplacement de M. Wladimir.

Troubles en Espagne. Madrid, 9 juin. Des troubles ont éclaté à Palma (île des Balears) à la suite de saines opérées chez des négociants qui avaient refusé de payer leurs impôts. L'ordre est complètement rétabli.

Grave incident à la Chambre de Hongrie. Buda-Pesth, 9 juin. A la suite de certaines paroles prononcées par M. Wladimir, pendant la séance d'aujourd'hui à la Chambre des députés, a propos de la question des Juifs de Russie, ce dernier a été provoqué par M. Istoczy, et a refusé de se battre. M. Istoczy a ensuite annoncé qu'il quittait le groupe des députés de la droite, et a été suspendu, et il a été tenu une séance secrète.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

Le résultat des pourparlers fut la note du 3 janvier qui provoqua quelques explications. Dans sa séance du 10 janvier, lord Granville constata les graves inconvénients qui résulteraient de l'occupation anglaise en Egypte, leur caractère et les soupçons et les jaloux des puissances et amena des complications diplomatiques. Il admet que l'intervention turque produirait un grand mal, mais pas de grands dangers de complications.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.

REPERME DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE. Os poursuit ensuite la discussion sur la réforme du code d'instruction criminelle. Le Sénat commence la discussion des derniers articles concernant la réforme du code d'instruction criminelle.